



**SPORT ET LOISIR  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

## RÈGLEMENTS

### CONCOURS – « MONTRÉAL COMPLÈTEMENT VÉLO ! » RÉGION MONTRÉAL - JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE 2021



#### 1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1.1. Le concours, volet régional – Montréal, est ouvert à toute personne résidant sur l'île de Montréal et ayant atteint l'âge de 18 ans en date de sa participation au concours.

Le public peut participer en ligne sur [jnsap.ca](http://jnsap.ca), dans la section Région de Montréal.

1.2. Sont exclus l'ensemble des membres du personnel et du conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) ainsi que les membres de leur famille immédiate. Aux fins des présents, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoint-e-s légaux ou de fait et toute personne avec lesquelles elles et ils sont domicilié-e-s.

1.3. Le concours est ouvert pour l'inscription à partir du dimanche 2 mai 2021, à 12 h 01 jusqu'au mercredi 12 mai 2021, à 23 h 59.

1.4. Les photos publiées doivent avoir été prises entre le 30 avril 2021 et le 12 mai 2021 et doivent respecter les directives de la santé publique.



## 2. COMMENT PARTICIPER

2.1. Aucun achat n'est requis.

2.2. Pour participer, il suffit de respecter les critères d'admissibilité énoncés ci-haut pendant la durée du concours et de compléter les trois étapes suivantes :

- Pratiquer une activité physique ou sportive (bougeotte) à la maison ou à l'extérieur en respectant les directives de la santé publique.
- Prendre une photo de votre bougeotte et télécharger-la sur le site <https://jnsap.ca/>, (dans l'onglet inscription).
- Remplir le court formulaire.

2.3. Participation quotidienne : Les personnes participantes peuvent documenter plusieurs bougeottes chaque jour et télécharger chaque fois leurs photos sur le site Internet [www.jnsap.ca](http://www.jnsap.ca).

Il est important de noter qu'une seule bougeotte par jour sera considérée pour le prix de participation, pour un maximum de 11 participations et ce, pour toute la durée du concours lancé par SLIM dans le cadre de la JNSAP (1 par jour, du 2 au 12 mai, pour un total de 11 jours).

## 3. PRIX DE PARTICIPATION

3.1. Un (1) bon d'achat chez SOS Vélo

Tirage au sort le 14 mai 2021.

Valeur totale du prix : 1 000 \$

3.2. Trois (3) chèques-cadeaux pour un abonnement saisonnier à BIXI

Chaque chèque-cadeau d'une valeur de 99 \$ est applicable pour une seule personne. La personne gagnante devra compléter les informations demandées sur la page des abonnements BIXI. L'abonnement saisonnier de BIXI est valide au moment de l'achat jusqu'au 15 novembre 2021. Les chèques-cadeaux achetés dans le cadre de ce concours sont régis par les conditions générales d'accès et d'utilisation du service BIXI.

Tirage au sort le 14 mai 2021.

Valeur totale du prix : 300 \$ (plus taxes)

3.3. Trois (3) chèques-cadeaux pour une location de 1 heure sur un quadricycle 3 passagers



Chaque chèque-cadeau d'une valeur de 39,15 \$ est applicable pour une seule personne pour une location de 1 heure sur un quadricycle de 3 passagers. La personne gagnante devra se rendre au point de location de Écorécréo au Vieux-Port de Montréal ou au parc Jean-Drapeau. Aucune réservation n'est nécessaire, la personne gagnante devra présenter son certificat imprimé afin d'obtenir la location. Une carte d'identité en dépôt est exigée par Écorécréo à titre de garantie pendant toute la durée de la location d'équipement.

Tirage au sort le 14 mai 2021.

Valeur totale du prix : 117,45 \$

#### 3.4. Un (1) abonnement pour l'édition papier et numérique de Vélo Mag

Cet abonnement d'une durée de 1 an sera livré par la poste chez la personne gagnante lors des parutions. Cet abonnement donne un accès illimité aux versions numériques de tous les numéros publiés depuis 2018.

Valeur totale du prix : 32 \$ (plus taxes)

## 4. EXCLUSIONS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

4.1. Les prix ne sont ni monnayables ni remboursables. Les prix sont transférables à une autre personne, sauf dans les cas d'exclusion énoncés plus haut.

La valeur des prix est basée sur les prix en vigueur en 2021.

4.2. Les personnes organisatrices ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès suite à l'utilisation, le transport, le rangement ou de toute autre manière liée aux prix.

4.3. Aucune compensation ne sera proposée dans le cas où les prix doivent être annulés pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation responsable du concours, telles que les conditions météorologiques ou la situation sanitaire actuelle en lien avec la Covid-19.

4.4. Les personnes qui participent à ce concours et qui s'inscrivent sur la plateforme jnsap.ca consentent à ce que SLIM utilise leurs noms, photographies, images et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire.

Le nom des personnes gagnantes et les photos des bougeottes seront publiés aux endroits suivants :



- Sur le site Internet du concours: <https://jnsap.ca/>
- Sur le site Internet de Sport et Loisir de l'île de Montréal : <https://www.sportloisirmontreal.ca/expertises/activite-physique/#idjournee-nationale-du-sport-et-de-lactivite-physique>
- Sur la page Facebook de SLIM et sur la page Facebook de la JNSAP

Les annonces publiques se feront aux moments choisis par SLIM.

## 5. TIRAGE ET ATTRIBUTION DES PRIX

5.1. Les quatre prix seront attribués par tirage au sort le 14 mai 2021.

5.2. Un prix par personne : une même personne ne peut gagner qu'un seul prix, même si elle a inscrit plusieurs bougeottes sur le site Internet de la JNSAP. Lorsque le nom d'une personne est tiré et que cette dernière répond aux critères d'admissibilité et que les conditions générales sont remplies, le nom de cette personne sera exclu de la suite du tirage.

5.3. Avant qu'une personne participante soit déclarée gagnante du prix lors du tirage, elle sera jointe par téléphone le jour même par les personnes organisatrices du concours. Un courriel de confirmation, dans lequel se retrouveront les consignes pour récupérer le prix, sera également transmis dans les 48 heures suivant la date du tirage.

5.4. En cas de refus d'une personne gagnante de recevoir son prix, les personnes organisatrices du concours seront libérées de toute obligation relativement à la remise du prix et pourront procéder, à leur discrétion, à un nouveau tirage.

Toute personne qui participe au concours de la région de Montréal dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique accepte de se conformer au présent règlement.

